

8542

Projet de loi portant modification du Code de procédure pénale

L'article unique du projet de loi n° 8542 a pour objet de réintroduire dans le Code de procédure pénale une disposition qui a été supprimée par erreur par la loi du 18 décembre 2024 portant mise en œuvre de plusieurs règlements européens relatifs au système d'information Schengen (SIS).